

COMMUNE DE LA BRESSE

-88-



NOTRE PLAN LOCAL D'URBANISME SE RELANCE

Après une pause de plusieurs mois et un changement de prestataire technique pour nous accompagner dans notre tâche, nous relançons la procédure de révision de notre Plan Local d'Urbanisme. En outre, au vu des changements législatifs récents au travers de la Loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021 nous demandant toujours plus de rigueur en matière de sobriété foncière, nous sommes dans l'obligation à nouveau de réfléchir notre projet de planification en profondeur.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme réglementaire, opposable aux tiers. **Celui-ci fixe les règles visant à organiser et à maîtriser l'utilisation et l'occupation des sols applicables à chaque terrain, dans le respect de l'intérêt général et de la promotion du développement durable.**

La concrétisation d'un PLU est une procédure longue à mettre en place dans une commune, s'échelonnant sur plusieurs années.

Il s'agit d'une démarche progressive, en plusieurs étapes :

La procédure de PLU débute par l'élaboration d'une phase de diagnostic qui doit être aujourd'hui actualisé. Ce portrait de notre territoire va ainsi permettre d'en dégager les grands enjeux qui trouveront leur traduction, en phase 2, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce dernier énoncera notre projet politique, autrement dit l'engagement que nous allons prendre en tant qu'élus vis-à-vis de nos administrés.

Cette feuille de route est ensuite déclinée, en phase 3, dans les différentes pièces du PLU, que sont le document de zonage, le règlement écrit et l'orientation d'aménagement et de Programmation. L'ensemble de ces éléments et des choix retenus vous seront présentés au fur et à mesure de l'avancée de la reprise du projet de PLU.

Le PLU se doit avant tout d'être l'expression d'un projet d'intérêt général, global et durable de notre territoire pour les années à venir, tout en veillant à prévenir les incidences éventuelles sur notre environnement.

LE PLU POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

LE PLU, UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE

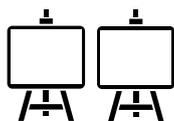
Notre nouveau projet de PLU ne peut pas se construire sans l'avis et l'information de nos concitoyens. Aussi, la reprise de la révision du PLU doit constituer un temps fort de démocratie locale. Vous serez ainsi tenus informés de l'avancée de la démarche. Vous trouverez plusieurs occasions de **donner votre avis** et de **vous manifester** au cours des différentes phases du projet :



Un registre de concertation est actuellement mis à votre disposition au secrétariat aux heures d'ouverture* au public de la mairie, bureau du secrétariat général. Vous pouvez donc, dès à présent, nous faire part de vos remarques, de vos attentes et de vos interrogations.



Plusieurs publications vous informeront de l'avancée du projet sous la forme de plusieurs feuillets, publiés dans le bulletin municipal ou encore sur le site internet de la commune.



Une **exposition mobile** qui vous présentera les différentes pièces du dossier de PLU.



Deux réunions publiques organisées à des étapes clés du PLU et ouvertes à tous pour vous présenter le projet et les choix retenus dans le cadre de ce projet. Sans oublier, **l'enquête publique** en toute fin de procédure et au cours de laquelle vous pourrez faire part de vos doléances auprès du commissaire enquêteur.

